

DROIT DES CONTRATS PUBLICS

**Cours du Pr Gilles J. GUGLIELMI
Université Paris-Panthéon-Assas
Master en Droit public**

Il est rappelé aux étudiants passant une épreuve orale de contrôle des connaissances en droit public qu'ils doivent

1°) présenter leur réponse au sujet de façon structurée, par un plan simple et clair (par exemple en deux parties...) avec une introduction explicative et une brève conclusion ;

2°) utiliser pleinement le temps qui leur est offert ;

3°) soigner la forme du langage et de leur présentation physique, comme ils le feraient dans toute épreuve de sélection administrative ou professionnelle.

Les épreuves orales de Droit des contrats publics affectent à chaque étudiant dix minutes de préparation et dix minutes d'interrogation, incluant les opérations d'émargement, de choix du sujet, d'entrée et de sortie. Leur exposé ne saurait donc durer moins de huit minutes.

1. La différence entre contrats publics et contrats administratifs
2. Contrats de commande publique et autres contrats administratifs
3. La définition de la catégorie juridique « contrat »
4. Assise matérielle et finalité du contrat
5. La définition de l'acte juridique « contrat »
6. L'accord des volontés
7. Le contrat d'adhésion
8. L'offre de concours
9. Contrat et convention
10. La force obligatoire du contrat en droit public

11. Contrat et acte unilatéral : principe de distinction
12. Contrat et compétence d'action des autorités administratives
13. Les actes d'apparence contractuelle qualifiés unilatéraux
14. Les contrats à contenu réglementaire
15. Les cahiers des charges
16. Les contrats des usagers des services publics
17. La qualification législative des contrats
18. Le référé pré-contractuel
19. Le référé contractuel
20. Les pouvoirs du juge du référé pré-contractuel et contractuel

21. La qualification jurisprudentielle des contrats administratifs
22. L'exécution même du service public comme objet du contrat
23. Les contrats constituant l'une des modalités de l'exécution même du service public
24. Le contenu exorbitant du contrat
25. La notion de clause exorbitante

26. Le régime exorbitant dans la qualification du contrat
27. Les contrats conclus entre personnes publiques
28. Les contrats conclus entre personnes privées qualifiés contrats administratifs
29. Le mandat
30. La jurisprudence Département de Tarn-et-Garonne

31. La responsabilité contractuelle générale
32. La responsabilité quasi délictuelle née d'illégalités relatives au contrat
33. La garantie décennale
34. Le délit de favoritisme
35. Les délits pénaux relatifs aux contrats publics
36. Contrats publics et modes alternatifs de règlement des litiges
37. La médiation
38. La transaction
39. Les contrats publics présentant un élément d'extranéité
40. Le Code de la Commande publique

41. L'arbitrage et les contrats administratifs
42. Les sources du droit des marchés publics
43. L'élément organique dans la définition du marché public
44. La notion de pouvoir adjudicateur (et d'entité adjudicatrice)
45. Les contrats de prestations intégrées dits *in house*
46. Droits exclusifs et spéciaux et contrats publics
47. Personnes publiques et autonomie contractuelle
48. Les conditions de validité des contrats publics
49. L'intégrité du consentement dans les contrats publics
50. Les obligations du cocontractant privé dans un contrat public

51. Les droits du cocontractant privé dans un contrat public
52. Les prérogatives de la personne publique contractante dans un contrat public
53. Le pouvoir de contrôle et de direction dans les contrats administratifs
54. Le pouvoir de modification unilatérale des contrats administratifs
55. Le pouvoir de sanction dans les contrats administratifs
56. La résiliation du contrat public dans l'intérêt général ou du service
57. Les faits justifiant l'inexécution d'un contrat administratif
58. La théorie des sujétions imprévues
59. Le « fait du Prince »
60. L'imprévision

61. L'office du juge du contrat administratif
62. Le recours de plein contentieux contractuel en droit administratif
63. Les recours en annulation relatifs au contrat administratif
64. Le contentieux contractuel et les tiers au contrat administratif
65. Le pouvoir d'annulation du juge du contrat administratif
66. L'objet matériel du contrat dans la définition des marchés publics
67. L'élément financier dans la définition des marchés publics
68. Les conventions d'occupation du domaine public
69. Les concessions. Définition. Variétés.
70. Le choix de la procédure de passation des concessions

71. Le choix du concessionnaire
 72. Le choix de la procédure de passation des marchés publics
 73. Le déroulement de la procédure de passation des marchés publics
 74. Le choix entre contrat et acte unilatéral pour la délégation du service public
 75. Les directives Marchés publics et Concessions de 2014
 76. La catégorie législative des « conventions de délégation de service public »
 77. Les contrats immobiliers
 78. Concession, marché public, quelle différence ?
 79. L'autonomie du cocontractant délégataire de service public
 80. La notion de risque dans les contrats de commande publique
-
81. La régie intéressée
 82. Les marchés de partenariat. Origine et justification.
 83. L'avenant en droit public des contrats
 84. La cession en droit public des contrats
 85. La jurisprudence Béziers I
 86. La jurisprudence Béziers II
 87. La jurisprudence Béziers III
 88. Contrat et subvention
 89. L'affermage